



Règlement du concours de dessin

Règlement du concours de dessin organisé du 17 mai au 6 juin 2015.

Article 1 – Le concours

Esnatu, association à but non lucratif, ayant son siège social à Anglet 64600, 37 rue Ernest Lannebère, France, organise un concours de dessin pour les Fêtes de Bayonne 2015. Le but de notre association est d'aider Antoine Lenguin (tétraplégique à la suite d'un accident de baignade qui s'est déroulé au festival Herri Urrats en 2012) à regagner le maximum d'autonomie, en finançant du matériel adapté à son handicap.

L'objectif de ce concours est d'illustrer par le dessin les valeurs de notre association qui sont : **l'entraide, le partage, la solidarité, la fête...** Et d'initier une réflexion sur ce qu'elle représente et comment elle peut s'exprimer.

Le gagnant du concours verra son dessin imprimé sur tous les t-shirts des Fêtes de Bayonne 2015 de l'association, ce qui représente plusieurs centaines de t-shirts.

Les éléments à éviter :

- Faire des dessins trop complexes, avec trop de détails (car ils ne passeront pas à l'impression).
- Mettre en avant de manière exagérée alcool, drogues et autres dans vos dessins, car les t-shirt sont destinés à tous les publics

Éléments indispensables à intégrer :

- L'année : 2015
- Le nom de l'association : Esnatu
- Signature du dessinateur

Article 2 – Les participants

Le concours de dessin est ouvert à tous, adultes et enfants, à partir de 13 ans. La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'adhésion à l'association. Elle s'adresse aux personnes de manière individuelle. Un seul dessin par personne est autorisé.

Article 3 – Pré requis techniques et envoi des dessins

Il est recommandé que les dessins soient réalisés au **format A4 vertical** pour éviter les coupures involontaires lors de l'impression.

Le dessin ne doit comporter que deux couleurs maximum à savoir le noir et le rouge.

Le dessin doit impérativement être envoyé dans l'un des **formats numériques suivants** : .pdf, .psd, .eps, .ai à l'adresse email : contact@esnatu.fr

Certains dessins trop complexes ne pourront pas être retenus car impossible à imprimer en bonne qualité sur les t-shirts, nous vous remercions de bien prendre en compte cette contrainte.

Vous devrez impérativement joindre à votre email vos coordonnées :

- Nom et prénom
- Numéro de téléphone
- Email

Article 4 – Présélection

- Tous les dessins reçus feront l'objet d'une présélection par le bureau de l'association Esnatu sur leur pertinence par rapport au thème, leur qualité artistique ainsi que le respect des prérequis techniques.

Article 5 – Le vote Facebook

- Les dessins sélectionnés par le bureau seront mis en ligne sur la page Facebook de l'association. Les 3 dessins ayant reçus le plus de « J'aime » sur notre page : <https://www.facebook.com/AssociationEsnatu> seront sélectionnés.
- En cas d'ex-æquo, le bureau délibérera afin de départager les vainqueurs.

Article 6 – Sélection finale

Au vu des articles 1, 3, 4 et 5 du présent règlement :

- Le bureau esnatu pourra décider au moment du choix du dessin gagnant, si celui ayant récolté le plus de « j'aime » ne correspond pas à ses objectifs, aux valeurs de l'association, ou présente un problème laissé à son appréciation unanime, de désigner comme gagnant un dessin suivant dans l'ordre des 3 premiers du concours.
- Il pourra dans ce cas faire appel à un vote des membres actifs de l'association.
- Le dessin désigné comme gagnant à la suite de cette procédure sera retenu pour l'impression.

Article 7 - Récompenses

Le gagnant du concours recevra deux t-shirts et quatre foulards Esnatu ainsi qu'un jambon de Bayonne.

Son dessin sera imprimé sur plusieurs centaines de t-shirts des fêtes de Bayonne, qui seront vendus aux bénéfices de l'association Esnatu.

Article 8 - Calendrier

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 17 mai 2015 : Ouverture du concours
- 5 juin 2015 : Fin des votes sur Facebook
- 6 juin 2015 : Annonce du gagnant

Il est donc convenu que plus vite nous recevrons les dessins, plus vite ils seront sur notre page Facebook et donc seront exposés plus longtemps aux votes.

Article 9 - Publication

L'association Esnatu se réserve le droit de communiquer sur le gagnant du jeu, et, entre autre, de publier l'identité de celui-ci sur sa page Facebook et son site internet.

Article 10 – Utilisation des dessins et droits d'auteur

L'association Esnatu est libre d'utiliser le dessin gagnant comme elle le jugera utile pour son action.

Les participants au présent concours autorisent l'association Esnatu à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à l'association Esnatu. Tous les dessins du présent concours restent la propriété de l'association Esnatu, qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information du public.

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser leurs dessins avec leurs noms, prénoms et âges dans les diverses activités d'information du grand public sur la diversité culturelle qui sont les siennes, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou avantage quelconque.

Article 11

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 12

Le bureau de l'association est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 13

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 14

L'association Esnatu se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 15

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs « tuteurs légaux », s'ils sont mineurs, peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de l'association : 37 rue Ernest Lannebère, 64600, Anglet.

Fait à Anglet le 16 mai 2015.

Association Esnatu
www.esnatu.fr